

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1212 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 1212

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 août 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est engagé dans la Milice de la Cote Française des Bomalls pour deux ans et pour compter du 8 août 1964 (comme milicien de 2e classe) la recrue dont le nom suit: –Mahamoud Isse Djama, matricule 2975.